

SESSION 2023 – Aménagements d’Epreuves (AEP) CALENDRIER PREVISIONNEL DES OPERATIONS

MAJ le 11/04/2022

Dates	Opérations de gestion	Acteurs
Du 2 mai au 31 août 2022	Elaboration des dossiers AEP par les candidats	Etablissements
1^{er} au 3 octobre 2022	Envoi des dossiers AEP à la DEC pour tous les départements	Etablissements
Dès le 1 ^{er} septembre 2022	Réception et tri des dossiers AEP par examen, par type de procédure : simplifiée et complète	CTH-AEP
	Contrôle des dossiers en procédure simplifiée (pièces justificatives et conformité des AEP sollicités/scolarité)	
	Transmission des dossiers AEP validés en procédure simplifiée aux gestionnaires DEC concernés par l’examen pour saisie des AEP puis notification (dès que les inscriptions à l’examen débutent)	
A compter du 3 octobre 2022	Gestion et instruction des dossiers AEP en procédure complète	CTH-AEP Médecins
Mi-octobre 2022	Commission-médecins pour étude des dossiers particuliers	CTH-AEP + médecins
Dès l’ouverture des inscriptions de chaque examen	Saisie des avis-médecins pour chaque examen dans le SI dédié	Gestionnaires DEC de chaque bureau
A l’issue des inscriptions de chaque examen	Notification des AEP aux candidats via le SI	Gestionnaires DEC de chaque bureau